

Communication au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du vendredi 14 février 2020

Dispositif de vidéoprotection de l'Eurométropole de Strasbourg : rapport d'activité 2018/2019, Centre de Supervision Vidéo (CSV) et comité d'éthique.

La collectivité a mis en place, dès 2003, un important dispositif de vidéoprotection à l'échelon intercommunal. Dispositif central dans la stratégie globale de prévention et de sécurité de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de l'axe 3 « Actions pour améliorer la tranquillité publique » issu de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et de la radicalisation, son déploiement a été réalisé progressivement en tenant compte des attentes des communes et de l'évolution des technologies.

Le cheminement administratif retenu par la collectivité pour l'extension ou le complément du dispositif de vidéoprotection est celui d'une demande sollicitée par les maires dont l'opportunité est validée après une analyse fine de la situation, détermination des priorités et avis du comité d'éthique.

Cette communication vous présente le bilan d'activité 2018-19 du dispositif global, à savoir :

- le Centre de supervision vidéo (CSV), assurant la gestion de 709 caméras ;
- le Comité d'éthique et sa sous-commission technique ;
- les perspectives de mise en œuvre et évolutions.

I. Travaux du Comité d'éthique vidéoprotection de l'Eurométropole

Le Comité d'éthique vidéoprotection s'est réuni le 23 mars 2018 et, pour la sous-commission technique telle que créée par délibération du Conseil de l'Eurométropole du 19 décembre 2018, le 5 juillet 2019.

Il a été étudié et validé des demandes de 5 communes, autorisées ensuite par la commission préfectorale de vidéoprotection (cf. annexe chiffrée).

Les faits marquants pour les deux zones :

- équipement de 3 communes qui n'étaient pas équipées : Lipsheim, Niederhausbergen et Oberhausbergen ;

- mise en place de caméras aux abords de la caserne de gendarmerie Sénarmont à Strasbourg et à l'entrée du bureau de police du Neuhof ;
- passage en haute définition des caméras de Souffelweyersheim, du Centre-ville de Strasbourg, de Cronembourg et du quartier des Ecrivains (Schiltigheim-Bischheim) ;
- équipement et renouvellement des caméras entre la Gare et Koenigshoffen dans le cadre de l'extension du tramway vers l'Ouest.

Le Comité d'éthique de vidéoprotection est présidé depuis 2014 par M. Jean-Paul COSTA, président de l'Institut des Droits de l'Homme. Sur proposition du Président de l'Eurométropole, Me Pascal CRÉHANGE, avocat et ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Strasbourg, a été sollicité pour occuper la présidence du Comité d'éthique pour les 3 prochaines années.

Les représentations des institutions composant ce comité et la commission technique ad hoc restent inchangées.

II. Parc de caméras gérées par le Centre de supervision vidéo (CSV) de l'Eurométropole à vocation de vidéoprotection

Le Centre de supervision vidéo a installé les caméras à la demande des communes pour pallier des problématiques récurrentes de sécurité, de dégradations ou de regroupements. L'outil vidéo peut également être déployé dans l'optique de visualiser les axes majeurs des communes, pour aider à obtenir des éléments face à une délinquance de plus en plus mobile (cf. annexe chiffrée). Le service d'Information et de régulation automatique de la circulation (SIRAC) dispose également d'un réseau de caméras vidéos dont l'usage est l'aide à la gestion des déplacements et du trafic routier.

III. Activité du Centre de supervision vidéo (CSV) en 2018-2019

Parmi le parc total composant l'outil vidéoprotection de l'Eurométropole, il convient de distinguer les caméras de voie publique (397) de celles équipant des lieux métropolitains ouverts au public (312). En effet, d'une part, le régime juridique diffère et, d'autre part, l'utilisation métier par le centre vidéo varie puisque seules les caméras visionnant la voie publique ont vocation à être manipulées en direct. De plus, parmi ces dernières, c'est le raccordement en fibre EMS qui permet le renvoi d'images instantané vers les partenaires de police et gendarmerie (cf. annexe chiffrée).

L'exploitation en direct permet d'être un soutien aux forces de polices municipales des communes et à la police nationale : c'est un outil pour la levée de doute en cas d'appel de citoyens, pour l'assistance lors d'interventions sur la voie publique et, plus globalement, d'aide à la gestion des événements pour les forces de secours.

En outre, le CSV a déployé un opérateur vidéo sur le poste déporté en salle de crise (Mosovo) de la Police nationale à plus de 15 reprises en 2019 pour le suivi des grandes manifestations et visites officielles. A l'inverse, lors des nombreuses manifestations de Gilets jaunes, la Police nationale a privilégié la mise à disposition de 2 enquêteurs présents physiquement au CSV pour orienter ou guider les forces de terrain au maintien de l'ordre.

L'analyse des réquisitions d'images par les officiers de police judiciaire apporte un éclairage sur l'état de la délinquance et sur les grandes typologies d'infractions, à la limite près que les équipements vidéos ne couvrent qu'une partie du territoire. Cet outil mis à disposition de la police et la gendarmerie nationales par l'Eurométropole doit s'entendre, pour l'exploitation des images enregistrées, comme une aide à l'enquête, soit en ayant des éléments déterminants ou de flagrance, soit en l'accélération car aidant des pistes explorées par les enquêteurs.

Fort du caractère dissuasif du raccordement des sites sous alarmes, le nombre d'incidents avérés d'intrusion ou d'agression a été mineur (inférieur à 30 par an). Au quotidien, le service sensibilise les gestionnaires pour limiter le recours à la société de gardiennage pour la levée de doute en raison d'un oubli d'enclenchement de l'alarme qui entraîne des frais pour la collectivité.

En outre, le dispositif Alerte attentat des écoles de Strasbourg sera renvoyé vers le CSV (15 écoles sur 112 raccordées à ce jour). Fort de son positionnement pivot entre la Police nationale et la Police municipale, il peut ainsi transmettre au plus vite l'information et, en cas de couverture vidéo, assurer une première levée de doute à distance avant l'intervention des équipes de secours.

IV. Coûts de fonctionnement et d'investissement

Les coûts nécessaires au fonctionnement, à la maintenance des équipements et au déploiement ou renforcement du dispositif de vidéoprotection s'élevaient en 2018 à :

- 436 000 € en fonctionnement pour la maintenance système ;
- 638 000 € en travaux d'investissement pour le renouvellement et l'extension des équipements ;
- 1.2 M € en frais de personnel.

Pour information, la part de financement de l'Etat, via le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), sur les investissements réalisés, a atteint 70.682 €. Pour rappel, en 2017, le Conseil de l'Eurométropole, a voté un programme pluriannuel d'investissements (PPI) pour la vidéoprotection d'un montant de 3.000.000 € sur 5 ans. Un marché public de fournitures et de services d'équipements en vidéoprotection a été lancé en 2018 pour une durée d'un renouvelable trois fois. L'appel d'offres pour un marché de maintenance des équipements vidéo a quant à lui été lancé fin 2019.

V. Perspectives 2020

Le Comité d'éthique et la commission se réuniront pour évaluer les nouvelles demandes de caméras entrées fin 2019, émanant en particulier des communes de première couronne. Face à l'émergence des dispositifs de reconnaissance faciale et d'analyse d'images instantanées ou différées, le Comité d'éthique aura à se prononcer sur les attentes et la compatibilité de tels systèmes avec les enjeux de sécurisation des données personnelles et de maintien des libertés publiques. L'utilisation éventuelle de logiciels de reconnaissance des plaques d'immatriculation dans un champ de mobilité pour les zones à faible émission ou de délinquance sera également à encadrer. Le développement des drones pour la

sécurisation d'évènements, prévus ou de force majeure, pourra être envisagé comme un outil supplémentaire mis à disposition par l'Eurométropole.

Enfin, le déploiement progressif des réseaux de fibre Eurométropole jusque dans les communes permettra à terme de transférer les images en direct vers la gendarmerie nationale.

